

N°DEC-2023-247

DÉCISION DU MAIRE

MARCHE N° 2023C26 DE MAINTENANCE ÉVOLUTIVE ET CORRECTIVE ET D'HÉBERGEMENT DES APPLICATIONS WEB UBISPORT : UBISecure ET UBIPANNING

Le Maire de BONNEUIL-SUR-MARNE,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la commande publique ;

VU l'arrêté ministériel du 30 mars 2021, portant approbation du cahier des clauses administratives générales des marchés publics de fournitures courantes et de services ;

VU la délibération n°2021-01-04 du Conseil Municipal du 24 janvier 2021 modifiée, accordant pour la durée du mandat, délégation au Maire et autorisant l'application des dispositions des articles L.2122-17 à L.2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°DCM-2023-44 du Conseil Municipal du 5 avril 2023 modifiée, portant budget 2023 ;

VU le projet de contrat avec l'entreprise UBISPORT sise 6 rue de la Désirée 17000 LA ROCHELLE ;

D É C I D E

Article 1^{er} : Il est décidé de confier à un prestataire privé la maintenance évolutive et corrective et l'hébergement des applications Web UbiSport (UbiSecure et UbiPlanning).

Article 2 : Il est retenu pour ce faire la société UBISPORT, pour un montant total de prestations arrêté à la somme de 1 380 € entendus hors taxes par an, soit un montant maximum de 4 140 € entendus hors taxes pour toute la durée d'exécution.

Article 3 : Le présent marché est conclu pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2024, reconductible deux fois pour une durée maximale de trois ans.

Monsieur le Maire, ou son représentant, est autorisé à signer le contrat susvisé, à passer pour ce faire, ainsi que toutes les pièces pouvant s'y rapporter.

Article 4 : La dépense correspondante sera imputée sur les crédits du budget des prochains exercices.

Article 5 : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Fait à BONNEUIL-SUR-MARNE, le 22 décembre 2023.

Le Maire, délégation,
au Maire
Denis OZTORUN



Certifiée exécutoire par le Maire,
Compte tenu de sa transmission en Préfecture le **5 JAN. 2024**
Et de sa publication le **5 JAN. 2024**

Pour le Maire et par délégation :
La Directrice Générale des Services
Nathalie BOURGEOIS
